

Assemblée Générale de l'URIOPSS Centre



Jeudi 24 avril 2025

à l'espace Montission
150 av Pierre Douffiagues
Saint-Jean-le-Blanc - 45650

Nous avons le plaisir de vous inviter à retenir la date de l'Assemblée générale de l'URIOPSS Centre. Quel sera le programme de cette journée ? Alors, nous n'allons pas tout vous dévoiler aujourd'hui, mais nous pouvons déjà vous confier quelques informations sur le préprogramme...

- La journée sera ouverte par des représentants des autorités publiques régionales.
- La matinée se poursuivra par les travaux de l'Assemblée générale avec l'examen et les votes des rapports moral et d'orientation, d'activité 2023-2024, et des comptes des exercices 2023-2024. Les résultats des élections au Conseil d'administration seront présentés.
- En fin de matinée, nous aurons le plaisir d'accueillir :
 - o M. Noam LEANDRI, Président du Collectif ALERTE national.
 - o M. Daniel GOLDBERG, Président de l'UNIOPSS.

L'après-midi, nous vous inviterons à participer à un colloque gratuit sur le thème :

« La responsabilité populationnelle territoriale partagée » Quels impacts pour l'organisation et le fonctionnement des associations et des ESSMS du secteur social, médico-social et de la santé ?

L'ambition d'apporter une réponse globale aux personnes vulnérables d'un territoire dans le cadre d'une responsabilité populationnelle partagée fait émerger de nombreuses questions : comment mettre en place une offre sociale et médico-sociale structurée, décloisonnée et coordonnée, en articulation étroite avec l'hôpital et la médecine de ville et en appui des acteurs du droit commun dans un bassin de vie ? Comment redéfinir les responsabilités des acteurs du territoire pour mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des personnes vulnérables du territoire ? Quelles règles tarifaires établir pour favoriser l'accompagnement des parcours et éviter les ruptures ? Quels gouvernances et pilotages territoriaux aussi bien des dispositifs, établissements et services que des politiques d'action sociale, médico-sociale et de santé ?

Les fondements historiques du secteur social et médico-social sont ainsi réinterrogés. Les modes de régulation en matière d'autorisation, de contractualisation pluriannuelle, ou de tarification sont progressivement modifiés pour favoriser des interventions fondées sur la logique de parcours . En matière d'autorisation, la notion de files actives tend à se substituer à celle de places, les profils des personnes qui peuvent être accompagnés sont moins spécifiques. Des réformes de la tarification sont engagées dans la plupart des secteurs. De nouvelles gouvernances des dispositifs, cherchant à associer différents organismes gestionnaires, sont promues (GCSMS, consortium, GIP, association de personnes morales...). Et de nouvelles gouvernances territoriales, visant à associer les acteurs du secteur social, médico-social et de la santé mais aussi les acteurs du droit commun, sont actuellement expérimentées, à travers, par exemple : le Service public de la rue au logement (SPRL) et l'évolution de la gouvernance des SIAO dans le cadre du Logement d'abord ; l'expérimentation d'un Service public départemental de l'autonomie (SPDA) ; ou encore l'expérimentation des Comités départementaux de la Protection de l'enfance (CDPE).

La question de la « Responsabilité populationnelle territoriale » sera un enjeu majeur des stratégies des acteurs privés à but non lucratifs dans les prochaines années. Nous vous invitons à venir en débattre le 24 avril 2025 avec des éclairages d'experts et d'acteurs nationaux et régionaux.

Au plaisir de vous retrouver à cette occasion.

